

# Evaluation du juge fédéral Ivo EUSEBIO

Bailli suisse suprême (il se dit «juge» fédéral)

«Travaille » au palais du Tribunal fédéral, Avenue du Tribunal fédéral 29, 1000

Lausanne 14

Tél. professionnel: 021 318 91 11

Fax professionnel: 021 323 37 00

Portail du Web: [www.bger.ch](http://www.bger.ch)

Etat civil: inconnu



Ivo EUSEBIO

## **Profil**

Né le 06.03.1950 à Airolo. Etudes de droit et d'économie à l'université de Bâle. Brevet d'avocat en 1985. De 1977 à 1978 juriste auprès du Département de l'intérieur et de l'économie publique et de 1979 à 1983 secrétaire du Département de justice du canton du Tessin. De 1980 à 1987 suppléant et de 1988 à 1995 juge du Tribunal d'appel militaire du canton du Tessin (politrouk). De 1985 à 2001 juge de première instance de la Leventina (pretore), et comme tel officier des registres et des exécutions des faillites. De 1999 à 2003 membre du Conseil de la magistrature, président en 2003. De 2001 à 2003 juge au Tribunal d'appel, président de la chambre des recours pénale. Elu juge fédéral pour le PDC le 01.10.2003.

EUSEBIO a couvert par l'ATF 1B\_484/2016 du 11.01.17 la corruption et les escroqueries de son ancien collègue **Roland Max SCHNEIDER**. Comme « juge » fédéral, il a aussi couvert des décisions contraires aux intérêts d'enfants.

### **Loisirs :**

La marche, le ski, le vélo.

### **Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):**

**nombre de références négatives: 6**

**nombre de références positives: 0**

### **Victime éminente de ce fonctionnaire malfaiteur:**

**Claudio MOLINARI**

Voir pages suivantes.

## **Le crime judiciaire contre l'Italien Claudio MOLINARI**

Son cas est sans aucun doute un crime judiciaire et s'explique uniquement par l'incompétence et l'orgueil gratuit des fonctionnaires qui y ont été mêlés.

Ce père de famille de 2 filles en bas âge, habitant la région frontalière proche du Tessin, exerçant l'activité indépendante de commerçant en pierres précieuses, avait reçu une offre d'un de ses fournisseurs d'émeraudes en Colombie pour l'acquisition d'appareils de polissage de telles pierres. Il passa une commande pour une première série d'appareils.

Les appareils furent acheminés par fret aérien via Francfort. La douane allemande découvrit de la cocaïne cachée dans ces machines et avisa les autorités tessinoises. Après l'arrivée des appareils dans la zone franche de Chiasso, Claudio MOLINARI y déballa une de ces machines, car il avait déjà vendu un de ces appareils à un client italien. Il le chargea dans sa voiture. Après son repas de midi dans un restaurant à Mendrisio, il voulut continuer la route vers l'Italie, mais il fut arrêté et mis en détention préventive. Il aurait été plus logique de l'observer et de le suivre au-delà de la frontière, pour le prendre en flagrant délit de manipulation de la drogue. Une collaboration avec la police italienne aurait été certes plus compliquée et on aurait dû partager les lauriers.

Dans l'affaire Claudio MOLINARI il existe en fait deux autres suspects de poids. D'une part, un ancien collaborateur de Claudio MOLINARI de Colombie, un nommé GALLEGO. Celui-ci avait atterri à Milan la veille de l'arrestation de son patron. Quand l'épouse de son patron l'informa de l'arrestation de son mari, GALLEGO s'empressa de retourner en Amérique du Sud. D'autre part, le deuxième suspect est l'ancien partenaire commercial colombien de MOLINARI - HINCAPIÉ. C'est lui qui avait vendu les appareils en question à MOLINARI et les avait expédiés. HINCAPIÉ est soupçonné a priori d'avoir caché la cocaïne dans les appareils avant leur envoi. En tout cas, la police aurait été absolument obligée de chercher la source de cette fourniture. Evidemment, elle n'a rien entrepris du tout dans cette direction. Il faut penser que cela aurait impliqué trop de travail. Au lieu de faire une instruction sérieuse, on préféra fêter le grand succès d'avoir fait une prise importante et d'avoir arrêté un grand trafiquant de drogues international, en la personne de MOLINARI.

Le tract reproduit ci-dessous a été distribué en 5'000 exemplaires à travers le canton du Tessin. Il a déclenché temporairement des échos tout-à-fait positifs. Teleticino et le mensuel «L’Inchiesta» ont repris le cas. Et le Député BERGONZOLI s’est intéressé à l’affaire de Claudio MOLINARI en lui rendant même visite à la prison La Stampa et en posant des questions dérangeantes pendant les séances du Grand Conseil tessinois.

Les autorités ont tout bonnement enduré la crise et le destin tragique de ce père de famille suivit son cours. Inutile de préciser que la racaille judiciaire tessinoise a ruiné Claudio MOLINARI, mais pas seulement moralement. Il fut également totalement ruiné sur le plan matériel.

A cette époque-là, le futur «juge» fédéral Ivo EUSEBIO fut président de la chambre de recours pénale du Tessin. Comme tel, il a couvert le crime judiciaire commis aux dépens de Claudio MOLINARI, en rejetant l’une de ses requêtes de récusation bien fondée.



**APPELL AL PIEVEL  
APPELLO AL POPOLO  
APPEL AU PEUPL  
AUF RUF ANS VOLK**

Gerhard ULRICH

St-Prex, le 05.02.02

Monsieur **Luigi PEDRAZZINI**

Président du Conseil d'Etat

Palazzo governativo

6501 Bellinzona

cc: A qui de droit

### **Un Italien innocent broyé par la machine de l'injustice au Tribunal fédéral suisse**

Monsieur le Président,

C'était le dernier procès du «Juge» Franco VERDA, entre-temps condamné pour corruption passive. Le 02.06.00, il condamna Claudio MOLINARI, citoyen italien dont la réputation est irréprochable, sans aucune preuve ni aucun aveu, malgré 203 jours de mise au secret (!) – à 6 ans de prison, sur la seule base de sa conviction intime. VERDA avait tourné toutes les circonstances en indices accablants, étouffant soigneusement toutes les explications et arguments à décharge.

Dès son arrestation, le 14.04.99, ce commerçant de pierres précieuses, soupçonné de trafic de drogue, avait été malmené par 3 enquêteurs de la Police tessinoise, déformant et éliminant systématiquement des preuves à décharge. Déjà 2 mois après son arrestation, la présomption d'innocence fut violée par la parution d'articles de presse.

Puis, la procureure, Rosa ITEM, une amie intime de la compagne du «Juge» VERDA, a mis en scène un procès-bidon de 4 jours, avec le concours de l'avocat d'office de l'accusé, nommé par l'appareil judiciaire mafieux, Luca PAGANI de Chiasso, qui a vendu son propre client. Pour combler les irrégularités, le «Juge» VERDA a signé le jugement, au moment où il était déjà suspendu de ses fonctions !

En cassation, le «Juge» cantonal, Francesco PELLEGRINI a coupé court à la parole de Claudio MOLINARI, recourant au mensonge que celui-ci essayait de revenir sur des faits déjà développés par son avocat. Non ! – Apparemment, tout l'appareil judiciaire tessinois avait peur que le scandale VERDA déborde. Dans ce monde de fils et de fille à papa, où tout le monde se

connaît et se tient, on préférerait sans scrupules protéger les carrières des protagonistes-copains, plutôt que de rendre justice ! Le Tessin est le canton dont la densité d'homme de loi la plus élevée de Suisse, et en conséquence, il souffre de la gangrène de dysfonctionnement judiciaire la plus avancée.

Le 07.12.00, Claudio MOLINARI a recouru au TF, avec la demande explicite d'être entendu de vive voix. Après des mois de silence, il relance un mémorandum de 100 pages, étayant toutes les irrégularités subies, notifié au TF le 21.05.01. Alors, il reçoit, le 01.06.01, la décision de la Cour suprême du pays, très probablement antidaté du 15.05.01 (la facture est datée du 31.05.01 !) : le «Juge» fédéral **M. SCHUBARTH**, secondé par ses collègues **R.M. SCHNEIDER** (un escroc et ancien gourou d'une secte indienne) et RAMELLI confirment aveuglement la sentence des instances inférieures.

**Qui est Martin SCHUBARTH? Ce Bâlois socialiste est le champion des parjures au TF. Il est inventorié 14 fois déjà dans notre «Liste de références des hommes de loi» pour ses mensonges et abus de pouvoir. Martin SCHUBARTH est une véritable machine de l'injustice au Tribunal fédéral suisse.**

Entre-temps, ClaudioMOLINARI a dénoncé les 3 enquêteurs de la police pour leur travail frauduleux, et le Procureur général du Tessin, Luca MARCELLINI y «enquête» ou n'enquête pas depuis une année. C'est tellement douloureux de s'en prendre aux chers collègues de la confrérie !

Claudio MOLINARI a aussi déposé un recours auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Il vient de téléphoner avec la référendaire de la Confédération de cette institution, Madame M. ISELI (APPEL AU PEUPLE mène actuellement un audit dirigé contre cette fonctionnaire, soupçonnée de collusion avec les délinquants de l'appareil judiciaire suisse). Madame ISELI a répondu à Claudio MOLINARI qu'il doit patienter probablement encore une année avant que les juges européens puissent se pencher sur son cas. Elle se moque visiblement de la victime.

**En conclusion, le gouvernement et le parlement sont sollicités, Monsieur le Président, d'accorder immédiatement à Claudio MOLINARI la révision de son procès, la suspension immédiate de sa sentence, c'est à dire sa mise en liberté, et à enlever cette affaire des mains de la confrérie des hommes de loi tessinois. Elle doit être confiée à une Cour neutre, formée par des membres ad hoc extra-cantonaux. Donnez enfin à ClaudioMOLINARI le droit fondamental d'être entendu de vive voix. Dans ce cas, son meilleur avocat, c'est lui-même !**

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Président, mes respects

Gerhard ULRICH, Président d'APPEL AU PEUPLE

**Ivo EUSEBIO est un magistrat qui couvre sans état d'âme la corruption et le crime judiciaire.**

**Evaluation des Hommes de Loi**

31.01.17/GU